

Compte-rendu du Conseil Municipal

du Mercredi 17 Juin 2026 à 19 heures 30

Présents : ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, COROMPT Thierry, BARDY Benoit, SERVIERE Magali, PEYRARD Yves, COTTE Anaïs, FIASSON Marie-Agnès, CHIRAT Loris, TARDY Manon, GIRAUD Annick, GAUCHER Michel, GIRAUD Marc

Secrétaire de séance : Malou NAVEZ

- **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 20/05/2026 :**

Une erreur avait été faite sur le nom du bureau d'étude elle sera corrigée.
Approbation à l'unanimité des présents

- **Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 5) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
4. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
5. D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
6. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption urbain dans les zones « U » et « AU » défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
7. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- **Tarif des repas cantine année scolaire 2026-2027**

La SPL a acté une augmentation de la facturation du repas de cantine de 5,40 € à 5,75 €. La refacturation aux familles était de 4,90 € et passera à 5,25 € par repas. La commune poursuit la prise en charge de 0.50 € par repas. Proposition acceptée à l'unanimité des présents, ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2026.

Pour information La SPL n'a pas augmenté ses tarifs depuis 2012.

- **Vote des subventions aux associations**

Discussion et répartition des subventions accordées aux différentes associations.

ADMR PÉLUSSIN	120,00 €
ÉCOLE MUSIQUE GAMBADON	350,00 €
FOOT EN MONT PILAT	150,00 €
FRANCE ALZHEIMER	100,00 €
GAMBADON CRÉATION	100,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	400,00 €
PILAT TONIC	150,00 €
RESONANCE	50,00 €
SOU DES ECOLES	2 010,00 €
ASS. SPORTIVE COLL G.BATY	100,00 €
TENNIS CLUB MACLAS	50,00 €
VISAGE DE NOTRE PILAT	100,00 €
LES VOIX D'ATTICIEUX	50,00 €
HANDI SPORT LOIRE	50,00 €
HAND CLUB DU PILAT	100,00 €
APF FRANCE HANDICAP	50,00 €
TOTAL	3 930.00 €

La subvention versée au Sou des Ecoles correspond à la participation aux séances de piscine (960 €) et à la Classe de Découverte (1050 €) durant l'année scolaire 2025/2026. Soit 2010€

- **Prêt pour financement de futurs projets**

Présentation de 3 offres de prêt émanant du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Banque des Territoires pour un prêt de 100 000 € qui permettra de financer des futurs projets.

L'offre de prêt de la Banque des Territoires paraît la plus intéressante. Une rencontre est prévue début juillet avec son représentant pour finaliser l'offre.

Le conseil décide de ne pas se prononcer dans l'attente de ces compléments d'informations.

- **Répartition des classes du RPI Véranne / Saint Appolinard - année scolaire 2026/2027**

Pour rappel la décision a été prise par l'administration académique de supprimer une classe sur le RPI Véranne / St Appolinard. Une réunion a donc eu lieu entre les deux communes afin de répartir les 4 classes. Un consensus a été trouvé, 2 classes seront conservés à St Appolinard et 2 classes à Véranne.

- **Diagnostic des réseaux eaux usées**

La première réunion avec le bureau d'étude pour le schéma directeur d'assainissement et zonage EU et EP se tiendra le 26 juin prochain.

- **Avancement travaux pont Fallot**

L'avancement des travaux est suivi par Yves Peyrard. Le planning initial devrait être respecté.

Un arrêté interdisant l'accès au pont à tous les véhicules moteurs, deux-roues ainsi qu'aux piétons a été pris et restera en vigueur jusqu'à la fin des travaux.

Nous avons demandé aux entreprises un aménagement particulier le 19 septembre 2026 pour permettre aux coureurs de passer sur le pont à l'occasion de la course organisée par l'association Team Fléchette.

- **Bilan financement Région AURA**

M Ciniéri, lors d'une rencontre avec le maire, nous a présenté un bilan des subventions versées par la région à la commune de Saint Appolinard de 2017 à ce jour :

- Aménagement du territoire	123 613 €
- Equipement sportif	3 950 €
- Environnement	15 000 €
- Tourisme transport enfants	2 086 €
- Agriculture	19 714 €
- Tourisme	72 520 €
TOTAL	246 416 €

- **Commissions**

Communication : Développement ILLIWAP et Facebook en cours et en augmentation.

Bâtiments et équipements : La commission présente le bilan de la convention citoyenne sur le devenir de la Salle communale, nous avons eu 55 retours. Après lecture des informations recueillies le CM opte pour une restauration de la salle municipale (thermique, phonique) en minimisant les coûts. La création d'une autre salle plus adaptée (situation géographique, superficie) reste à l'esprit mais ne peut être engagé actuellement.

Actions sociales : Après le premier atelier sur la Mémoire Collective des Métiers, rendez-vous est pris dans le village le vendredi 19 octobre pour un escape-game seniors/enfant des écoles.

Association : La salle communale étant indisponible la cantine est très sollicitée. Les associations doivent donc la réserver directement auprès de la mairie et le plus tôt possible.

- **Questions diverses**

Le recensement effectué cette année montre une baisse de la population par rapport au recensement de 2020 (667 au lieu de 713 habitants) avec un nombre d'habitations équivalentes.

La secrétaire de séance

Malou NAVEZ



Le Maire

Daniel ARNAUD